

Cent soixante-quatorzième session du Conseil de la FAO

Point 3 de l'ordre du jour: Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements

Le document intitulé *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements* présente des améliorations qu'il est proposé d'apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025¹, approuvé par la Conférence en juillet 2023, en vue de leur examen et de leur approbation par le Conseil en décembre 2023, après leur examen par le Comité du programme, le Comité financier et leur Réunion conjointe, conformément au processus de programmation et de budgétisation établi².

Ajustements programmatiques

L'année 2024 marquera le début de l'exécution du deuxième exercice biennal couvert par le Plan à moyen terme 2022-2025 dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et des *quatre améliorations* qui en constituent le fondement, à savoir *l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*, sans laisser personne de côté.

La FAO s'est employée à ancrer ses activités dans le Cadre stratégique de l'Organisation en se dotant d'une ossature solide fondée sur plusieurs piliers, notamment les quatre grandes stratégies thématiques ayant trait respectivement à la mobilisation du secteur privé, à la science et l'innovation, au changement climatique et à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.

En écho à la place importante accordée par les membres aux activités normatives reposant sur des données scientifiques et factuelles ainsi qu'à la production de données et de statistiques pour éclairer la prise de décisions, la FAO continuera d'utiliser au mieux ses atouts dans le domaine normatif et s'attachera en priorité à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs.

La Conférence a insisté sur l'importance des fonctions de surveillance, de contrôle interne et d'appui³, et il est à noter que le PTB 2024-2025 prévoit des recouvrements de dépenses d'appui supplémentaires de 22,7 millions d'USD qui sont réaffectés au renforcement de la programmation et de l'appui programmatique, de la gestion et de la surveillance ainsi que des services d'appui.

Le document relatif aux ajustements à apporter au PTB 2024-2025 présente plusieurs changements, qui ont reçu un appui, à savoir: le rattachement des fonctions statistiques du Statisticien en chef à la Division de la statistique (ESS); le réalignement du Centre mixte FAO/OMS; la transition des fonctions de gestion des partenariats avec le secteur privé, qui passent de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) à la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU); et le transfert de l'équipe chargée de la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture, qui sera rattachée au Bureau de l'innovation (OIN) en lieu et place de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP).

En ce qui concerne la proposition de création d'un bureau des jeunes et des femmes (OYW), les organes directeurs ont souscrit à la nécessité de renforcer la prise en compte et la défense des enjeux liés aux jeunes, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes rurales, tant au sein de l'Organisation qu'en dehors, et ont demandé que l'on élabore la *Note d'information n° 1* avant la session du Conseil en vue de fournir des renseignements complémentaires sur les différentes options envisageables pour le bureau et leurs incidences budgétaires.

Le document relatif aux ajustements à apporter au PTB 2024-2025 donne un aperçu des économies et des gains d'efficacité qui ont été réalisés et qui sont attendus, conformément aux indications de la Conférence; la Direction continuera de faire le point sur cette question par la voie des mécanismes prévus à cet effet.

Les membres ont également souligné combien il était important que la Direction et les membres poursuivent le dialogue au sujet de toutes les sources de financement compte tenu de toute la gamme des ressources financières.

¹ C 2023/3.

² Textes fondamentaux, volume II, section F, «Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate concernant la Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats».

³ CL 172/REP, paragraphe 9, alinéa h.

Conclusion

Le Conseil est prié d'examiner les ajustements à apporter au PTB 2024-2025 et: d'approuver la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres du budget, telle qu'elle figure au *tableau 1, corr.1*; d'examiner les postes inscrits au budget, tels que révisés (*annexe 6*); et d'approuver l'organigramme révisé (*annexe 7*).

M^{me} Beth Crawford, Sous-Directrice générale et Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget